



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau  
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Special Projects/Projets Spéciaux  
Terrasses de la Chaudière 4th Floor  
10 Wellington Street  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> LiveScan	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> M7594-191708/B	<b>Date</b> 2020-09-17
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> M7594-191708	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 012
<b>File No. - N° de dossier</b> 107zl.M7594-191708	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZL-107-38315	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2020-07-16	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-09-30</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chevrier, Stephane	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 107zl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 408-4356 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does change the security requirements of the Offer. Cette révision change les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

**MODIFICATION 012 DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER**

La présente modification de l'invitation à soumissionner vise à :

1. répondre aux demandes de précisions suivantes soumises par des soumissionnaires éventuels;
2. modifier la demande de propositions (DP), si nécessaire.

**1. DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RÉPONSES**

N° de question	Renvoi à la DP	Titre/ sujet	Demande de précisions	N° de réponse	Réponse à la demande de précisions
<b>Q12.1</b>	<p>Appendice A : Dactyloscopieuse électronique – Énoncé des besoins, Exigences ministérielles et de gestion du fournisseur, section 5.3.5 Livraison et installation*</p> <p>Appendice A : Dactyloscopieuse électronique – Énoncé des besoins : Chapitre 1, Introduction, section 1.5 But du document*</p> <p>Appendice A : Dactyloscopieuse électronique – Énoncé des besoins : Chapitre 4.A, Introduction, section 4.2 Modification de dispositifs certifiés*</p> <p><b>*Voir les références ci-dessous.</b></p>	<p>Certaines sections comportant la mention « si une commande subséquente le requiert » ne devraient pas être incluses dans le prix sauf si la commande subséquente contredit les instructions relatives aux prix données dans la DP pour les tableaux des prix A, C et D, qui précisent que les fournisseurs doivent inclure les services d'installation et de formation.</p>	<p>La Couronne peut-elle confirmer que les EFCD entièrement configurées dans le tableau B comprennent les services d'installation et de formation, car le premier paragraphe de la section 5.3.5 de l'appendice A précise que ce coût ne devrait pas être inclus dans le coût d'une EFCD entièrement configuré dans le tableau B?</p>	<b>R12.1</b>	<p>Le Canada peut confirmer que les EFCD entièrement configurées dans le tableau B de l'appendice B ne comprennent <u>pas</u> les services de formation. Les services de formation font l'objet d'un prix distinct dans le tableau B.</p> <p>Dans la section 5.3.5 de l'appendice A, le passage « si une commande subséquente le requiert » vise à établir la distinction entre une commande subséquente comprenant l'installation et la mise en œuvre, et une commande subséquente ne les comprenant pas. Par exemple, il ne serait pas nécessaire d'effectuer l'installation ni la mise en œuvre si une EFCD achetée est prête à être utilisée lorsqu'elle est livrée au ministère (p. ex. configuration IND, ensemble de paramètres de configuration, etc.) et si le ministère effectue l'installation et la mise en œuvre définitives (p. ex. configuration de l'adresse IP, connexion au réseau, mise à l'essai de la destination, etc.).</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

M7594-191708/B

012

107 zI

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

M7594-191708

107zI.M7595-191708

					<p>Dans cette situation, aucun employé du fournisseur ne serait tenu de se rendre sur place pour effectuer l'installation et la mise en œuvre de l'EFCD.</p> <p>La section 5.3.5 s'applique en totalité aux EFCD entièrement configurées. Dans cette situation, le personnel du fournisseur serait tenu de se rendre sur place pour effectuer l'installation et la mise en œuvre.</p> <p>Le prix des EFCD entièrement configurées doit être établi en fonction du fait qu'elles seront livrées aux bureaux d'un ministère ou d'un organisme à Ottawa, en Ontario, au Canada. Le coût des livraisons à l'étranger sera établi dans le cadre du processus de commande subséquente en fonction du prix des ressources inscrit à l'appendice B, du lieu de livraison et des lignes directrices de SPAC.</p>
<b>Q12.2</b>	Appendice A : Dactyloscopieuse électronique – Énoncé des besoins Qualité des formulaires dactyloscopiques	Dans L'APPENDICE A : DACTYLOSCOPIEUSE ÉLECTRONIQUE — ÉNONCÉ DES BESOINS, les pièces jointes A-1 à A-7 illustrent les différents formulaires dactyloscopiques C-216. Il n'est pas possible de voir les images des formulaires; certaines sont trop floues pour être utilisées aux fins de la mise en œuvre du logiciel.	Nous reconnaissons que ces formulaires ne sont pas nécessaires pour l'évaluation des performances de l'étape 3 ni pour tout autre produit livrable de la présente DOC, mais il nous importe d'avoir des « images de formulaires claires » afin de planifier la mise en œuvre ultérieure. Ainsi, le Canada pourrait-il fournir des copies de ces formulaires d'une qualité et d'une résolution	<b>R12.2</b>	La présente modification comprend un fichier PDF de chaque formulaire.

			supérieures afin que nous puissions les utiliser à l'interne?		
<b>Q12.3</b>	Annexe D à l'Appendice A de la DOC	Figure 6, page 302, et figure 30, page 326	<p>À quel endroit dans l'IUG un enregistrement de type 10 du SGD importé ou non devrait-il être affiché?</p> <p>Veuillez consulter les figures 6 à 30 de l'annexe D à l'appendice A de la DOC et préciser l'emplacement, car les exemples de la maquette fournis ne donnent aucune indication à ce sujet.</p> <p>La Couronne pourrait-elle fournir une maquette d'écran pour illustrer l'emplacement souhaité?</p>	<b>R12.3</b>	Consulter la section 24.2 de l'annexe D pour obtenir de plus amples renseignements. La maquette d'écran de la figure 30 illustre l'emplacement de la photo. La figure 6 ne comprend pas de photo.

<b>Q12.4</b>	Modification 008, Q8.4	<p><b>Contexte</b></p> <p>Au point Q8.4 de la modification 008, la Couronne a modifié la classification de l'exigence n° 5 de la section 3.9 Exigences détaillées relatives au serveur SMTP à point d'accès unique; elle est passée de vierge à obligatoire (O).</p> <p>Selon cette nouvelle exigence obligatoire, le serveur SMTP doit générer un DCN. Conformément à la section 4.4.1, il est aussi obligatoire que l'EFCD génère des DCN. En outre, il est obligatoire de conserver le DCN d'un enregistrement du SGD, ou Livescan doit générer un DCN si le SGD n'en soumet pas un conformément à la section 4.4.1.1.</p> <p>Il est entendu que dans certaines situations, le DCN serait importé d'un SGD, et dans d'autres, il serait généré uniquement par l'EFCD. Cependant, il est difficile de déterminer dans quelle situation le DCN serait généré par le serveur SMTP à point d'accès unique.</p> <p>Il est aussi entendu que les paquets générés par les EFCD doivent contenir un DCN (étiquette 2.800).</p>	La Couronne pourrait-elle apporter des précisions sur cette exigence obligatoire afin que le fournisseur puisse comprendre parfaitement les différentes situations dans lesquelles les DCN sont créés au niveau du serveur?	<b>R12.4</b>	Si le serveur SMTP à point d'accès unique est utilisé comme un point d'interface unique pour de nombreux dispositifs Livescan, par l'entremise d'un seul IND dans une situation où chaque EFCD ne peut pas générer efficacement de DCN et de TCN, le serveur SMTP à point d'accès unique devrait alors générer les DCN et les TCN pour toutes les transactions des EFCD. Ce serait le cas dans un ministère ou un organisme de grande taille.
--------------	------------------------	---	---	--------------	---

<b>Q12.5</b>	Pièce jointe 2 de l'appendice J : tableaux de présentation et d'évaluation pour les propositions techniques, <b>R57</b> , page 45.	<p>L'offrant doit fournir une explication et un exemple de la manière dont la carte alimentera la ou les pages de débordement concernant les criminels, les réfugiés et les civils.</p> <p>Les points seront attribués en fonction de l'efficacité et de la convivialité de la capacité.</p> <p>Document de référence : Appendice K : Matrice de traçabilité des exigences – Annexe D à l'appendice A : Exigences détaillées relatives aux flux de travail, chapitre 4, Exigences générales relatives à l'IUG de la DE, <b>4.8 Cardscan</b>, page 23.</p> <p>1. L'annexe A de l'énoncé des besoins (ÉB) contient un exemplaire des divers formulaires. (I)</p> <p>2. Cardscan doit pouvoir créer des transactions conformes à la norme NIST à partir de renseignements imprimés sur papier. Cardscan est nécessaire pour créer les types de transactions (TdT) répertoriés ci-dessous : (O)</p> <p>a. Accusations criminelles (CAR-Y) i. Formulaire d'empreintes roulées et plaquées C-216 avec les données démographiques connexes, les renseignements relatifs à l'accusation criminelle et une photo.</p> <p>ii. Formulaires d'empreintes palmaires.</p> <p>iii. Photo de mêmes dimensions que celles du passeport (environ 55 mm sur 70 mm).</p> <p>iv. Pages additionnelles qui contiennent notamment les renseignements suivants :</p>	<p><b>Contexte</b></p> <p>L'exigence R57 demande clairement de fournir une explication et un exemple de la manière dont la carte alimentera la ou les pages de débordement concernant les criminels, les réfugiés et les civils.</p> <p>Le paragraphe 1 de la section 4.8 indique que « l'annexe A de l'énoncé des besoins (ÉB) contient un exemplaire des divers formulaires », mais les formulaires des pages de débordement ne figurent pas dans la liste des formulaires fournis avec les empreintes dactyloscopiques de criminels, de civils et de réfugiés.</p> <p>L'alinéa 2(iv) de la section 4.8 prévoit ceci : « Pages additionnelles qui contiennent notamment les renseignements suivants : autres accusations criminelles, demandes de recherche au FBI et internationales, pseudonymes, descriptions de cicatrices, de marques et de tatouages. » Il est tout à fait entendu que la première étape des transactions sur Cardscan est effectuée avec du papier et que celui-ci comprend des données (biométriques et démographiques), qui</p>	<b>R12.5</b>	<p>La présente modification comprend un fichier PDF donnant un exemple d'une page de débordement.</p> <p>Il n'est pas nécessaire de numériser les pages de débordement. Pour les pages de débordement, on s'attend à ce que l'utilisateur de la dactyloscopieuse ait les pages de débordement à sa disposition, détermine les champs de saisie de données touchés, trouve le champ en question et y saisisse les données.</p>
--------------	--	--	--	--------------	---

		autres accusations criminelles, demandes de recherche au FBI et internationales, pseudonymes, descriptions de cicatrices, de marques et de tatouages.	<p>sont soit numérisées soit tapées dans les champs connexes du serveur NIST afin de créer une transaction conforme aux normes NIST.</p> <p><b>Question :</b></p> <p>La Couronne pourrait-elle préciser, d'une part, ses attentes quant aux subtilités de l'exigence R57 en ce qui concerne les pages de débordement, et d'autre part, pourquoi il ne suffirait pas que l'utilisateur de la dactyloscopieuse ait du papier à sa disposition pour la saisie des données de la page de débordement? À l'heure actuelle, cette exigence et les documents justificatifs de la DOC de l'OCPN manquent beaucoup de clarté quant à ce qu'on attend réellement de l'exigence R57. Veuillez énoncer en détail comment la solution du fournisseur devrait traiter une page de débordement pour répondre aux attentes de la Couronne.</p>		
<b>Q12.6</b>	APPENDICE K : MATRICE DE TRAÇABILITÉ DES EXIGENCES  DOC – Diverses sections	Nous utilisons le terme COTS lorsqu'une fonctionnalité incluse dans un logiciel pour un client est offerte à l'échelle mondiale à tous les clients utilisant la technologie des produits sous-jacente. Le client sait alors que la fonctionnalité sera assurément utilisée à grande échelle et est susceptible de faire l'objet d'améliorations pendant la	Pour nous aider, le Canada pourrait-il préciser le sens du terme COTS aux fins de la présente DOC, particulièrement en ce qui concerne l'appendice K : MATRICE DE TRAÇABILITÉ DES EXIGENCES?	<b>R12.6</b>	La déclaration du fournisseur relativement à l'évaluation, à savoir « pour laquelle notre entreprise a obtenu une certification (selon la version 1.7.8 du DCI, révision 1.6) », indique qu'il semble y avoir une certaine confusion. À la connaissance du Canada, la DOC ne comprend aucune déclaration

		<p>durée de vie du logiciel. Dans certaines parties de la DOC, il nous semble que le Canada utilise le terme COTS de la même façon. [Voir les références 1 et 4 ci-dessous.]</p> <p>L'EFCD pour laquelle notre entreprise a obtenu une certification (selon la version 1.7.8 du DCI, révision 1.6) ne respecte pas certaines exigences obligatoires (énoncées dans l'appendice K : MATRICE DE TRAÇABILITÉ DES EXIGENCES), mais différentes solutions de notre entreprise offrent ces fonctionnalités, que nous intégrerons à notre EFCD certifiée comme composantes COTS. Pour ces exigences, nous avons l'intention d'inscrire « oui » dans la case COTS de l'appendice K : MATRICE DE TRAÇABILITÉ DES EXIGENCES.</p> <p>Cependant, dans certaines parties de la présente DOC, il nous semble que le Canada utilise le terme COTS d'une manière plus restrictive pour désigner des fonctionnalités qu'offre actuellement l'EFCD (qui a été certifiée conformément à la version 1.7.8 du DCI, révision 1.6). Par exemple, pour le test d'évaluation des performances, il semble nécessaire de tenir compte de toutes les fonctionnalités COTS pertinentes aux fins de l'évaluation. [Voir les références 2, 3 et 5 ci-dessous.]</p> <p>• <b>Référence 1</b>  ABES.PROD.PW__ZL.B107.F  38315.ATTA004.PDF</p>		<p>semblable à celle citée ci-dessus en ce qui concerne l'évaluation. Le fournisseur devrait citer la référence de passage pour permettre au Canada de formuler d'autres commentaires à ce sujet.</p> <p>Dans le contexte de cette évaluation, on entend par COTS toute fonctionnalité pouvant être offerte avec le produit, sans ajouter de codage. Ainsi, les fonctionnalités offertes à l'échelle mondiale ou offertes en complément pourraient être considérées COTS.</p> <p>On ne s'attend <u>pas</u> à ce que la solution proposée par le fournisseur soit limitée à la version 1.7.8 du DCI, révision 1.6. Le Canada évaluera la solution proposée par le fournisseur qui répond le mieux aux exigences de la DOC. Le fournisseur a la responsabilité de fournir les documents appropriés, ainsi que la configuration de référence et des documents soutenant ses allégations.</p>
--	--	---	--	---

3.2 Mises à jour des logiciels, correction des défauts et demandes de changement, point 4 :

Toutes les mises à jour de produits COTS incluses dans la dactyloscopie électronique du fournisseur doivent être incluses dans le logiciel EFCD de la GRC/du GC/des APMC fourni par le biais de cette OCPN sans frais supplémentaires selon l'approbation de la GRC. (O)

• **Référence 2**

ABES.PROD.PW\_\_ZL.B107.F  
38315.ATTA012.PDF

3.4 Étape 3 – Test d'évaluation des performances de l'EFCD, point 10 :

À la suite d'une démonstration, le Canada peut réduire la note accordée à un offrant pour toute exigence cotée COTS [...]

• **Référence 3**

ABES.PROD.PW\_\_ZL.B107.F  
38315.ATTA013.PDF

1.3 Portée, point 1 :

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) effectuera des tests d'évaluation des performances sur la technologie commerciale (COTS) proposée par les soumissionnaires qui ont réussi les étapes 1 et 2 du processus d'évaluation des DOC relative à l'EFCD.

• **Référence 4**

ABES.PROD.PW\_\_ZL.B107.F  
38315.ATTA014.PDF

1.6 Tableau d'évaluation des exigences obligatoires, point 4 :

La colonne « COTS O/N » doit indiquer si cette exigence est satisfaite par le produit COTS de l'offrant. Les exigences

		<p>cernées dans les tableaux d'évaluation de la DOC serviront à déterminer le pourcentage de COTS de la solution de l'offrant.</p> <p>• <b>Référence 5</b>  ABES.PROD.PW_ZL.B107.F  38315.EBSU005.PDF  Q5.4/R5.4 :  Le test d'évaluation des performances ne sera utilisé que pour confirmer que la proposition écrite du fournisseur concernant les exigences obligatoires satisfaites par sa solution commerciale est conforme à la solution de référence proposée.</p>			
<b>Q12.7</b>	Clauses du contrat subséquent		<p>Comme les conditions générales 2030 s'appliquent aux commandes subséquentes, veuillez confirmer que la sous-section 5.N.N0000C (Limitation de la responsabilité – gestion de l'information/technologie de l'information) du Guide des CCUA s'appliquera également.</p>	<b>R12.7</b>	<p>La sous-section Limitation de la responsabilité – gestion de l'information/technologie de l'information est généralement utilisée pour les contrats de GI/TI dans le cadre desquels l'entrepreneur doit fabriquer un nouveau système de GI/TI. Pour l'OCPN, le Canada achètera à l'offrant des produits COTS et du matériel commercial facilement accessible. La clause N0000C « Limitation de la responsabilité » n'a pas été utilisée dans l'offre à commandes précédente. Elle n'est par conséquent pas requise pour le présent besoin, car il est en grande partie identique au besoin précédent.</p>

<b>Q12.8</b>	Clauses du contrat subséquent		<p>Certaines clauses et conditions de la demande de soumissions semblent aller à l'encontre des normes de l'industrie et être incompatibles avec les pratiques opérationnelles habituelles. Par exemple, les conditions générales supplémentaires 4003 et 4006 accordent au Canada le droit de reproduire et de modifier les renseignements généraux, même si ceux-ci sont COTS.</p> <p>Veillez confirmer que nous pouvons inclure dans notre proposition des précisions et des dispositions conformes aux pratiques et aux normes habituelles.</p>	<b>R12.8</b>	<p>Le Canada utilise toujours les conditions générales supplémentaires pour les approvisionnements comprenant des logiciels. À la connaissance du Canada, il n'existe aucune incohérence avec les normes de l'industrie ni aucune incompatibilité avec les pratiques opérationnelles habituelles. Le Canada encourage le soumissionnaire à fournir de plus amples renseignements à cet égard.</p> <p>En ce qui a trait à l'inclusion de précisions et de dispositions conformes aux pratiques et aux normes habituelles, on rappelle au soumissionnaire que conformément à l'article 2.1 de la partie 2, Instructions à l'intention des offrants, de la DOC, « les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents ». Par conséquent, les conditions uniformisées des offrants ne seraient pas acceptées, et si des précisions ou des clauses et conditions sont jointes à l'offre (proposition), celle-ci pourrait être jugée irrecevable.</p>
--------------	-------------------------------	--	---	--------------	--

<b>Q12.9</b>	Clauses du contrat subséquent		<p>Les clauses et conditions de la demande de soumissions ne traitent pas de certaines questions importantes dont traitent nos clauses et conditions uniformisées.</p> <p>Veillez confirmer que nous pouvons inclure nos conditions uniformisées dans notre proposition, étant entendu qu'elles seront les dernières dans l'ordre de priorité, comme le prévoit la section 7.12 de la demande de soumissions.</p>	<b>R12.9</b>	<p>En ce qui a trait à l'inclusion de précisions et de dispositions conformes aux pratiques et aux normes habituelles, on rappelle à l'offrant que conformément à l'article 2.1 de la partie 2, Instructions à l'intention des offrants, de la DOC, « les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents ». Par conséquent, les conditions uniformisées des offrants ne seraient pas acceptées et pourraient faire en sorte que l'offre (proposition) soit jugée irrecevable.</p>
<b>Q12.10</b>	<p>Annexe B de l'appendice B – section 2.2.1, point 2 (ABES.PROD.P W- ZL.B107.F38315. ATTA003) Appendice K – Matrice de traçabilité des exigences – Section 2.6 (ABES.PROD.P W- ZL.B107.F38315. ATTA015)</p>	<p>• <b>Section 2.2.1 EXIGENCES DÉTAILLÉES DE LA DACTYLOSCOPIEUSE LIVESCAN AUTONOME</b></p> <p>Point 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le acier boîtier de protection de la dactyloscopieuse Livescan robuste doit héberger en toute sécurité le processeur, le bloc d'alimentation sans coupure, la dactyloscopieuse, le clavier, les ventilateurs d'extraction, le bloc d'alimentation et toute autre composante nécessaire au bon fonctionnement de la dactyloscopieuse Livescan.</li> </ul> <p>Point 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le fournisseur doit démontrer que le boîtier de protection de la dactyloscopieuse LiveScan robuste a fonctionné en continu avec succès avec la solution du fournisseur ou une solution similaire pendant au</li> </ul>	<p>Pendant la durée du contrat de l'OCPN actuel, nous avons entrepris de concevoir, de développer, de mettre à l'essai et de déployer un « nouveau » kiosque robuste indépendant fabriqué entièrement en aluminium. Comme il n'y avait aucune exigence précisant le matériau de fabrication du kiosque, cette modification a été apportée pour répondre à des préoccupations concernant le poids total d'un kiosque pleinement équipé et à des préoccupations en matière de santé et de sécurité lorsque le personnel doit déplacer le kiosque. Nous avons aussi tenu compte des</p>	<b>R12.10</b>	<p>Oui, un boîtier de protection en aluminium est acceptable tant qu'il respecte les autres exigences.</p>

		<p>moins deux (2) ans. (C)</p>	<p>conséquences découlant des activités de manutention et d'expédition. La nouvelle conception et la fabrication en aluminium ont permis de réduire considérablement le poids total du kiosque tout en conservant l'intégrité structurale et la durabilité du kiosque. Cette conception est déployée depuis plus de deux (2) ans dans une variété d'environnements (détachements de la GRC, organismes d'application de la loi régionaux et municipaux, services frontaliers, etc.), et elle conserve son intégrité structurale et sa fiabilité.</p> <p><b>Question :</b></p> <p>Compte tenu de la justification fournie et du fait que notre boîtier de protection de la dactyloscopieuse Livescan robuste est fabriqué en aluminium, et que sa fiabilité et son intégrité structurale au fil du temps sont démontrées, le Canada serait-il prêt à réviser cette exigence pour accepter l'aluminium comme solution de rechange à l'acier?</p>		
--	--	--------------------------------	--	--	--

<b>Q.12.1 1</b>	Appendice B, pièce jointe 008 – Calendrier de paiement – Tableau C – page 5 – Maintenance des logiciels		Le Canada pourrait-il confirmer les points énoncés ci-dessous? • La maintenance des logiciels incluse dans les prix du tableau C – Maintenance des logiciels seulement constitue un prix unitaire par année. • Les tranches de prix s'appuieront sur la commande totale, et non sur chaque commande individuelle.	<b>R.12.11</b>	Les prix de maintenance des logiciels indiqués dans le tableau C comprennent le prix unitaire de chaque catégorie de licences. Par exemple, « De 1 à 9 ALEED (tous TOT) » aura un prix unitaire par année.  Les prix seront fixés en fonction de la commande réelle, par ministère ou organisme. Par exemple, si un ministère commande la maintenance des logiciels seulement pour 30 licences pour 2 ans, le prix « De 25 à 50 ALEED (tous TOT) » s'applique. S'il commande la maintenance des logiciels seulement pour 55 licences, le prix indiqué pour « Plus de 50 ALEED (tous TOT) » s'applique à la totalité des licences.
<b>Q12.1 2</b>	Appendice B, pièce jointe 008 – Calendrier de paiement – Tableau C – page 6 – Maintenance prolongée		Le Canada pourrait-il confirmer les points énoncés ci-dessous? • L'année 1 de la maintenance prolongée incluse dans le prix du tableau D – Maintenance prolongée commencera à la fin de la première année de garantie. Comme la garantie de la première année est incluse dans le prix du matériel indiqué dans le tableau B – Matériel et produits connexes, la maintenance prolongée commencerait uniquement à l'année 2 du contrat.	<b>R.12.12</b>	Le Canada confirme que le prix de la maintenance prolongée indiquée dans le tableau D commence à la fin de la garantie d'un (1) an.

\* **Q12.1 Références**

**Appendice A : Dactyloscopieuse électronique — Énoncé des besoins, Exigences ministérielles et de gestion du fournisseur, section 5.3.5 Livraison et installation**

### 5.3.5 LIVRAISON ET INSTALLATION

1. Le fournisseur accepte de fournir, de livrer, de configurer, d'installer (si une commande subséquente le requiert), les dactyloscopieuses électroniques et tout autre produit visé par la présente offre à commande (tel que précisé dans chaque commande), et de fournir les services de garantie et de soutien logiciel et la documentation connexe aux utilisateurs désignés conformément aux prix et aux modalités de la présente offre à commandes. Il doit les produits sur demande aux emplacements (qui peuvent être partout au Canada) précisés dans chaque commande, si celle-ci est conforme à l'offre à commandes. (O)
2. Chaque produit et sa fourniture, sa livraison, sa configuration, son installation et son intégration (si la commande l'exige), notamment la documentation pertinente, le soutien technique et un service de garantie (précisé par la commande) peuvent être soumis à l'étude et à l'acceptation de l'utilisateur désigné. Si les produits ne correspondent pas aux systèmes (notamment en matière de configuration) ou aux composants proposés dans l'offre à commandes ou aux dispositions de la commande, ou s'ils ne respectent pas les spécifications techniques de la commande, on considérera qu'il y a manquement au contrat de la part du fournisseur, et le Canada pourra refuser les produits ou exiger qu'ils soient corrigés, aux frais du fournisseur, avant de les accepter. Aucun paiement ne sera exigible pour les produits de l'offre à commandes tant que ces derniers ne seront pas acceptés. Aucuns frais de réapprovisionnement ou d'autre nature ne s'appliqueront aux produits n'ayant pas été acceptés. (O)

## Appendice A : Dactyloscopieuse électronique – Énoncé des besoins : Chapitre 1, Introduction, section 1.5 But du document

### 1.5 But du document

1. L'ÉB a pour but de présenter les exigences fonctionnelles, techniques, de soutien et de maintenance formulées par la GRC, le GC et les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada dans l'OCPN en lien avec les EFCD et que doit respecter le fournisseur. (I)
2. Le Canada utilisera les exigences contenues dans le présent document et mentionnées dans d'autres documents ci-joints pour sélectionner une (1) fournisseur afin d'établir une offre à commandes pour le matériel et les logiciels qui doivent être installés, configurés, soutenus, maintenus et rendus pleinement opérationnels, conformément aux exigences énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (I)
3. Le présent document énonce les exigences auxquelles il faut satisfaire pour permettre à la GRC, au GC et aux gouvernements provinciaux et municipaux du Canada de créer, de soumettre et de traiter efficacement tous les types de transactions indiqués dans le DCI-NIST des SNP 1.7.8, rév. 1.6, ainsi que les types de transactions d'IMM et les réponses connexes dans le DCI-NIST des SNP 2.1.1, rév. 2.0, pour les contributeurs externes en matière d'immigration. Il expose en détail les exigences fonctionnelles et techniques, les spécifications des interfaces ainsi que les exigences en matière de rendement, et de capacité, de qualité, de sécurité, de disponibilité, d'intégrité, de formation, de mise en œuvre, de soutien et de maintenance auxquelles le fournisseur doit satisfaire. (O)

## Appendice A : Dactyloscopieuse électronique – Énoncé des besoins : Chapitre 4.A, Introduction, section 4.2 Modification de dispositifs certifiés

### 4.2 Modification de dispositifs certifiés

1. Les EFCD du fournisseur ont déjà été certifiées conformes au DCI 1.7.8, rév. 1.6, pour la configuration et le système d'exploitation du fournisseur. Toutefois, les EFCD de l'OCPN doivent être approuvées et recertifiées, si nécessaire, pour la configuration et le système d'exploitation approuvés par la GRC, le GC ou l'APMC. Ce processus approuvés et recertifiées peut faire partie d'un processus de libération. (I)
2. Le fournisseur doit apporter tous les changements requis pour satisfaire à toutes les exigences du présent ÉB et des documents qui l'accompagnent, lesquelles n'étaient pas respectées par les EFCD du fournisseur certifiées conformes au DCI 1.7.8, rév. 1.6, y compris les exigences cotées identifiées comme satisfaites ou seront satisfaites dans la proposition de l'entrepreneur. (O)
3. Le fournisseur doit apporter tous les changements requis pour satisfaire à toutes les exigences du présent ÉB et des documents qui l'accompagnent pour les serveurs SMTP-PAU du DCI du fournisseur. (O)
4. Le fournisseur doit installer son logiciel et les EFCD du fournisseur sur le système d'exploitation approuvé de la GRC, du GC ou de l'APMC et faire en sorte de satisfaire à toutes les exigences de la présente ÉB et des documents qui l'accompagnent. (O)
5. Le fournisseur doit configurer ses EFCD pour qu'elles appuient les mises à jour automatiques de Windows Server Update Services (WSUS) de la GRC, du GC et des APMC. Les EFCD du fournisseur doivent satisfaire à toutes les exigences du présent ÉB et des documents qui l'accompagnent relatives à la configuration de WSUS de la GRC, du GC et des APMC. (O)
6. Le fournisseur doit configurer les EFCD du fournisseur pour qu'elles soient compatibles avec le logiciel ePo de McAfee de la GRC, du GC et des APMC ou un autre logiciel antivirus si McAfee n'est pas utilisé. Les EFCD du fournisseur doivent satisfaire à toutes les exigences du présent ÉB et des documents qui l'accompagnent tout en recevant les mises à jour ePo fondées, ou un autre logiciel antivirus si McAfee n'est pas utilisé, sur la configuration de la GRC, du GC et des APMC. (O)

## 2. MODIFICATIONS

**AUCUNE MODIFICATION N'EST APPORTÉE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION 012 DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER.**



**Criminal Fingerprint Identification**  
**Identification dactyloscopique criminelle**

Arrived - Arrivé	Certified - Certifié par	Verified - Vérifié
------------------	--------------------------	--------------------

1. R. Thumb - Pouce D.	2. R. Index - Index D.	3. R. Middle - Majeur D.	4. R. Ring - Annulaire D.	5. R. Little - Auriculaire D.
6. L. Thumb - Pouce G.	7. L. Index - Index G.	8. L. Middle - Majeur G.	9. L. Ring - Annulaire G.	10. L. Little - Auriculaire G.

Four Fingers Taken Together - Impression simultanée des quatre doigts

L. Thumb Pouce G.		R. Thumb Pouce D.		
RTID ORI / Name / Address of Contributing Agency * IND / nom / adresse du service contributeur *		Contributor's No./Reference No. N° du contributeur N° de référence	Name of official taking fingerprints * Nom du préposé aux empreintes *	Date fingerprinted (YYYY-MM-DD) * Date de prélèvement des empreintes (AAAA-MM-JJ) *
Surname * - Nom de famille *		Given Names * - Prénoms *		
Other names - aliases, nicknames, maiden name Autres noms - noms d'emprunt, surnoms, nom de jeune fille		Place of birth (city, province & country) Lieu de naissance (ville, province et pays)	Date of birth (YYYY-MM-DD) * Date de naissance (AAAA-MM-JJ) *	Young Person Adolescent <input type="checkbox"/>
Apartment / Unit #, Street address * - No d'app./d'unité, adresse municipale *		City * - Ville *	Province	FPS NO. - N° SED
Gender * - Sexe * <input type="checkbox"/> Male Homme <input type="checkbox"/> Female Femme	Height - Taille (cm)	Weight - Poids(kg)	Eyes - Yeux	Hair-Cheveux
Race <input type="checkbox"/> White Blanche <input type="checkbox"/> Other Autre	Caution - Mise en garde <input type="checkbox"/> Violent <input type="checkbox"/> Suicidal Suicidaire <input type="checkbox"/> Escape risk Risque d'évasion			Photo ->
Peculiarities, marks, scars, tattoos, deformities, etc. - Traits caractéristiques, marques, cicatrices, tatouages, difformités, etc.				
Offence Information - Renseignements sur l'infraction		Information has been sworn * La dénonciation a été faite sous serment *		Date arrested (YYYY-MM-DD) * Arrêté le (AAAA-MM-JJ) *
<input type="checkbox"/> Sex related Infraction sexuelle	<input type="checkbox"/> Spousal assault Violence conjugale	<input type="checkbox"/> Child sex offence Agression sexuelle sur enfant	<input type="checkbox"/> Other family violence Autre type de violence familiale	<input type="checkbox"/>
Victim - Victime <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		Age Âge		
Date and Place of Sentence Date et lieu de la sentence	Date of Offence Date de l'infraction	Charge - Exact Section - Statute Accusation - Article exact - Loi		Disposition Décision
				YYYY-MM-DD AAAA-MM-JJ
Investigating Agency * - Organisme d'enquête *				

\* Mandatory + Charges must be sworn before fingerprints are submitted.  
\* Obligatoire + Le dépôt d'accusations doit précéder la transmission de dactylogrammes.



Surname - Nom de famille	Given Names - Prénoms	
Contributor's No./Reference No. N° du contributeur / N° de référence	FPS NO. - N° SED	Date fingerprinted (YYYY-MM-DD) Date de prélèvement des empreintes (AAAA-MM-JJ)

**Right palm impressions  
Empreintes de la paume droite**

Right writer's palm Paume latérale droite

Right full palm Paume entière droite

Surname - Nom de famille	Given Names - Prénoms	
Contributor's No./Reference No. N° du contributeur / N° de référence	FPS NO. - N° SED	Date fingerprinted (YYYY-MM-DD) Date de prélèvement des empreintes (AAAA-MM-JJ)

**Left palm impressions  
Empreintes de la paume gauche**

Left writer's palm Paume latérale gauche

Left full palm Paume entière gauche



TO The Director, CCRTIS  
RCMP HQ, NPS Bldg.  
1200 Vanier Parkway  
Ottawa ON K1A 0R2

À Le directeur des Services canadiens  
d'identification criminelle en temps réel  
DG de la GRC, imm. des SNP  
1200, promenade Vanier  
Ottawa ON K1A 0R2

FOR IDENTIFICATION PURPOSES ONLY - AUX FINS DE L'IDENTIFICATION SEULEMENT	
TCN	AFIS - SAID
<b>BAR CODE - CODE À BARRES</b>	

	Thumb - Pouce	Index	Middle - Médius	Ring - Annulaire	Little - Auriculaire
R I G H T					
D R O I T					
L E F T					
G A U C H E					

IF ANY FINGERPRINT IS NOT RECORDED, GIVE REASON - IF AMPUTATED, DEFORMED OR INJURED, GIVE DATE  
S'IL MANQUE UNE EMPREINTE, INDIQUER POURQUOI - EN CAS D'AMPUTATION, DE DÉFORMATION OU DE BLESSURE, DONNER LA DATE  
**FOUR FINGERS TAKEN TOGETHER - IMPRESSION SIMULTANÉE DES QUATRE DOIGTS**

	LEFT THUMB POUCE GAUCHE		RIGHT THUMB POUCE DROIT
--	----------------------------	--	----------------------------

Signature of person fingerprinted Signature de la personne dactyloscopiée	Official taking fingerprints Préposé aux empreintes	Date Fingerprinted - Date de prélèvement des empreintes Y - A M D - J
--	--	--

PERSON FINGERPRINTED - PERSONNE DACTYLOSCOPIÉE			
Surname - Nom de famille	Given Name 1 - Prénom 1	Given Name 2 - Prénom 2	Other Given Names - Autres prénoms

Maiden name, former surname(s) - Nom de jeune fille, nom(s) de famille antérieur(s)

Date of Birth - Date de naiss. Y - A M D - J	Sex - Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Telephone No - N° de téléphone	Language of Result - Langue des résultats <input type="checkbox"/> English / Anglais <input type="checkbox"/> French / Français
---	---	--------------------------------	--

Apartment/Unit No. - Street Address - N° d'app./d'unité - adresse municipale	City - Ville	Province	Postal code - Code postal
--	--------------	----------	---------------------------

Reason for application (MUST BE COMPLETED) - Raison de la demande (DOIT ÊTRE REMPLI)

<input type="checkbox"/> Visa/Waiver Visa/Dispense	<input type="checkbox"/> Pardon Application Demande de réhabilitation	<input type="checkbox"/> Employment (specify) Emploi (préciser) _____
<input type="checkbox"/> Canadian Citizenship Citoyenneté canadienne	<input type="checkbox"/> Adoption Adoption	<input type="checkbox"/> Volunteer (specify) Bénévolat (préciser) _____
<input type="checkbox"/> Immigration to Canada (LIS) Immigration au Canada (SIR)	<input type="checkbox"/> Privacy Act Loi sur la protection des renseignements personnels	<input type="checkbox"/> Other (specify) Autre (préciser) _____

Reference Number - Numéro de référence	<input type="checkbox"/> Vulnerable Sector (attach consent Form) Secteur vulnérable (joindre la formule de consentement)
--	---

Fingerprinting Agency / Department Service ou organisme prenant les empreintes	Return Result to (Name and Address of Authorized Agency) Envoyer les résultats à (nom et adresse de l'organisme autorisé)
---	--

NOTE: The provisions of the Code of Fair Information Practices established by sections 4 to 8 of the Privacy Act apply. This information is retained in PIB CMP/PU-030.  
RCMP GRC C-216C (2009-10) (Sys)

NOTA: Les dispositions du Code de pratiques équitables en matière de renseignements établies par les articles 4 à 8 de la Loi sur la protection des renseignements personnels s'appliquent. Ces renseignements sont conservés dans le FRP GRC/P-PU-030.



TO The Director, CCRTIS  
RCMP HQ, NPS Bldg.  
1200 Vanier Parkway  
Ottawa ON K1A 0R2

À Le directeur des Services canadiens  
d'identification criminelle en temps réel  
DG de la GRC, imm. des SNP  
1200, promenade Vanier  
Ottawa ON K1A 0R2

FOR IDENTIFICATION PURPOSES ONLY - AUX FINS DE L'IDENTIFICATION SEULEMENT	
TCN	AFIS - SAID
<b>BAR CODE - CODE À BARRES</b>	

IF ANY FINGERPRINT IS NOT RECORDED, GIVE REASON - IF AMPUTATED, DEFORMED OR INJURED, GIVE DATE  
S'IL MANQUE UNE EMPREINTE, INDIQUER POURQUOI - EN CAS D'AMPUTATION, DE DEFORMATION OU DE BLESSURE, DONNER LA DATE

LEFT HAND - MAIN GAUCHE MISSING FINGERPRINT REASON - RAISON D'EMPREINTE MANQUANTE					RIGHT HAND - MAIN DROITE MISSING FINGERPRINT REASON - RAISON D'EMPREINTE MANQUANTE				
Little - Auriculaire	Ring - Annulaire	Middle - Mèdius	Index	Thumb - Pouce	Thumb - Pouce	Index	Middle - Mèdius	Ring - Annulaire	Little - Auriculaire

LEFT FOUR FINGERS TAKEN TOGETHER  
MAIN GAUCHE - IMPRESSION SIMULTANÉE DES QUATRE DOIGTS

RIGHT FOUR FINGERS TAKEN TOGETHER  
MAIN DROITE - IMPRESSION SIMULTANÉE DES QUATRE DOIGTS

LEFT THUMB  
POUCE GAUCHE

RIGHT THUMB  
POUCE DROIT

Signature of person fingerprinted Signature de la personne dactyloscopiée	Official taking fingerprints Préposé aux empreintes	Date Fingerprinted - Date de prélèvement des empreintes Y - A M D - J
--	--	---

PERSON FINGERPRINTED - PERSONNE DACTYLOSCOPIÉE			
Surname - Nom de famille	Given Name 1 - Prénom 1	Given Name 2 - Prénom 2	Other Given Names - Autres prénoms
Maiden name, former surname(s) - Nom de jeune fille, nom(s) de famille antérieur(s)			

Date of Birth - Date de naiss. Y - A M D - J	Sex - Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Telephone No - N° de téléphone	Language of Result - Langue des résultats <input type="checkbox"/> English Anglais <input type="checkbox"/> French Français
---	---	--------------------------------	--

Apartment/Unit No. - Street Address - N° d'app./d'unité - adresse municipale	City - Ville	Province	Postal code - Code postal
--	--------------	----------	---------------------------

Reason for application (MUST BE COMPLETED) - Raison de la demande (DOIT ÊTRE REMPLI)

<input type="checkbox"/> Visa/Waiver Visa/Dispense	<input type="checkbox"/> Pardon Application Demande de réhabilitation	<input type="checkbox"/> Employment (specify) Emploi (préciser) _____
<input type="checkbox"/> Canadian Citizenship Citoyenneté canadienne	<input type="checkbox"/> Adoption Adoption	<input type="checkbox"/> Volunteer (specify) Bénévolat (préciser) _____
<input type="checkbox"/> Immigration to Canada (LIS) Immigration au Canada (SIR)	<input type="checkbox"/> Privacy Act Loi sur la protection des renseignements personnels	<input type="checkbox"/> Other (specify) Autre (préciser) _____

Reference Number - Numéro de référence	<input type="checkbox"/> Vulnerable Sector (attach consent Form) Secteur vulnérable (joindre la formule de consentement)
--	---

Fingerprinting Agency / Department Service ou organisme prenant les empreintes	Return Result to (Name and Address of Authorized Agency) Envoyer les résultats à (nom et adresse de l'organisme autorisé)
---	--

NOTE: The provisions of the Code of Fair Information Practices established by sections 4 to 8 of the Privacy Act apply. This information is retained in PIB CMP/PU-030.

NOTA: Les dispositions du Code de pratiques équitables en matière de renseignements établies par les articles 4 à 8 de la Loi sur la protection des renseignements personnels s'appliquent. Ces renseignements sont conservés dans le FRP GRC/P-PU-030.



DCN				
Certified - Certifié par	Classifier Préposé au classement	AFIS - SAID	BAR CODE - CODE À BARRES	
	Regional Identifier Identificateur régional	YOB - ADN		
Thumb - Pouce	Index	Middle - Médius	Ring - Annulaire	Little - Auriculaire
R I G H T				
L E F T				

IF ANY FINGERPRINT IS NOT RECORDED, GIVE REASON - IF AMPUTATED, DEFORMED OR INJURED, GIVE DATE  
S'IL MANQUE UNE EMPREINTE, INDIQUER POURQUOI - EN CAS D'AMPUTATION, DE DÉFORMATION OU DE BLESSURE, DONNER LA DATE  
FOUR FINGERS TAKEN TOGETHER - IMPRESSION SIMULTANÉE DES QUATRE DOIGTS

Send response to - Envoyer la réponse à		Contributing Agency Organisme contributeur	Official taking fingerprint Préposé aux empreintes	Date Fingerprinted - Date de prélèvement des empreintes Y - A M D - J
Signature of person fingerprinted - Signature de la personne dactyloscopiée		Refugee File No. - N° de dossier du réfugié		
Surname - Nom de famille	Given Names - Prénoms	CBSA/CIC - ASFC/CIC	FOSS - SSOBL	
Other names, aliases, nicknames, maiden name, etc Autres noms, sobriquets, surnoms, nom de jeune fille, etc.		Complexion - Teint		
Address - Adresse		Occupation - Emploi		
Peculiarities, marks, scars, tattoos, deformities, etc. Traits caractéristiques, marques, cicatrices, tatouages, difformités, etc.		Sex - Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Hair - Cheveux	Eyes - Yeux
		DOB - DDN Y - A M D - J	Height - Taille (cm)	Weight - Poids (kg)
		Port and date of entry in Canada Port d'entrée et date d'arrivée au Canada		Date Y - A M D - J
Race <input type="checkbox"/> White Blanche <input type="checkbox"/> Non white (specify) Autre (préciser) _____				
Place of Birth - Lieu de naissance City - Ville		Country - Pays		
Name of Father - Nom du père				
Name of Mother - Nom de la mère				

NOTE: The provisions of the Code of Fair Information Practices established by sections 4 to 8 of the Privacy Act apply. This information is retained in PIB CMP/PU-030.

NOTA: Les dispositions du Code de pratiques équitables en matière de renseignements établies par les articles 4 à 8 de la Loi sur la protection des renseignements personnels s'appliquent. Ces renseignements sont conservés dans le FRP GRC/P-PU-030.

